

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 11/10/2024 - 23701 - 2023 B 00003 - 922 640 990 - 4S INGENIERIE

Désignation de l'entreprise <u>4S ENGENIERIE</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>259 Rue de le Bandido 34160 CASTRIES</u>																																			
SIRET <table><tr><td>9</td><td>2</td><td>2</td><td>6</td><td>4</td><td>0</td><td>9</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td></tr></table>												9	2	2	6	4	0	9	9	0	0	0	1	1											
9	2	2	6	4	0	9	9	0	0	0	1	1																							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2																				
1	2																																		
1	2																																		
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">31/12/2023</td></tr></table>																						Exercice N clos le												31/12/2023	
										Exercice N clos le																									
										31/12/2023																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																														
		Autres *	014	5 000	016					5 000																									
	Immobilisations corporelles *		028	6 250	030	975				5 275																									
	Immobilisations financières * (1)		040		042																														
	Total I (5)		044	11 250	048	975				10 275																									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																														
		Marchandises *	060		062																														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 725	070					12 725																									
		Autres * (3)	072	3 609	074					3 609																									
	Valeurs mobilières de placement		080		082																														
	Disponibilités		084	46 765	086					46 765																									
	Charges constatées d'avance *		092		094																														
	Total II		096	63 099	098					63 099																									
Total général (I + II)			110	74 349	112	975			73 374																										
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	10 000																							
	Écarts de réévaluation										124																								
	Réserve légale										126																								
	Réserves réglementées *										130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131		132																						
	Report à nouveau										134																								
	Résultat de l'exercice										136	42 986																							
	Subventions d'investissement										137																								
	Provisions réglementées										140																								
	Total I										142	52 986																							
Provisions pour risques et charges										Total II	154																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	1 234																							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169		172																						
	Produits constatés d'avance										174																								
Total III										176	20 388																								
Total général (I + II + III)			180	73 374																															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 250																											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4S ENGENIERIE

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218	144 824	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	1 551	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	146 375	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	58 593	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	31 744	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	215	
	Rémunérations du personnel *				250	2 630	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	509	
	Dotations aux amortissements *				254	975	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	94 667		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	45
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	8 677

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	42 986
---	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

42 986

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SID)			324	8 677				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	45			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989					
	ZRID (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodécies</i>)	991							
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septdecies</i>)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350			
	Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	51 708	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	51 708	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-S13

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2023

4S ENGENIERIE

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4S ENGENIERIE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452	1 561	454		456	1 561		
	Matériel de transport	460		462	3 000	464		466	3 000		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 689	474		476	1 689		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	6 250	494		496	6 250		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	157	544		546	157	
	Matériel de transport	550		552	515	554		556	515	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	303	564		566	303	
TOTAL			570		572	975	574		576	975

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578		580		582		584		586		587	589
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583	594	595
TOTAL								596		585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

Désignation de l'entreprise : 4S ENGENIERIE

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

III

DIVERS

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Désignation de l'entreprise:4S. ENGENIERIE.....												Néant ☐ *			
Exercice ouvert le: ..02./01./2023. et clos le:31./12./2023										Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS															
Effectif moyen du personnel * :												376			
Dont apprentis												657			
Dont handicapés												651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale												861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												108	144	824	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées												118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												105			
TOTAL 1												106	144	824	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												115	58		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												143			
Subventions d'exploitation reçues												113			
Variation positive des stocks												111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												153			
TOTAL 2												144	58		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾															
Achats												121	70	964	
Variation négative des stocks												145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												125	16	662	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												146	2	712	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												148	1		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												150			
TOTAL 3												152	90	339	
IV - Valeur ajoutée produite															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)												137	54	543	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).												117	54	543	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case												020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)												026			
Période de référence										024	/	/	160	/	/
Date de cessation											/	/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.															

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 202

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

9 2 2 6 4 0 9 9 0

Dénomination de l'entreprise

4S ENGENIERIE

Adresse (voie)

259 Rue de le Bandido

Code postal

34160

Ville

CASTRIES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	GARCIA	Prénom(s)	SEBASTIEN					
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	10000					
Naissance:	Date	20/03/1996	N° Département	30	Commune	Nîmes	Pays			
Adresse :	N°	1692	Voie	Avenue de l'Europe	Code Postal	34170	Commune	CASTELNAU-LE-LEZ	Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)						
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions						
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31/12/2023

SIREN

9 2 2 6 4 0 9 9 C

Dénomination de l'entreprise

4S ENGENIERIE

Adresse (voie)

259 Rue de le Bandido

Code postal

34160

Ville

CASTRIES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	02012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
4S INGENIERIE 50 RUE DE BANDIDO 34160 CASTRIES SIRET 9 2 2 6 4 0 9 9 0 0 0 0 1 1	Mél:sebastien.garcia@4s-ingenierie.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités liées aux systèmes de sécurité
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	9 208	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé coala

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ARGENCE AUDIT EXPERTISE 5 QUAI DU GENERAL DE GAULLE 30300 BEAUCAIRE Tél:0683583679		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date: 30012024 Lieu: CASTRIES	
		Qualité et nom du signataire: Sebastien Garcia PRESIDENT	
		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
SEBASTIEN GARCIA Président	10000							
1692 Avenue de l'Europe 34170 CASTELNAU-LE-LEZ								

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
(2) Indiquer sur un feuillet séparé l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

4S ENGENIERIE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 259 Rue de le Bandido

34160 CASTRIES

R.C.S : 922640990

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

SEBASTIEN GARCIA, associé unique et gérant de la société 4S ENGENIERIE, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **144 824,00** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services en installations alarmes et sécurités.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **94 666,88** Euros pour l'exercice, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **31 744,07** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **214,89** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **2 629,74** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **508,93** Euros au 31/12/2023 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **974,97** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-45,00** Euros au 31/12/2023, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **42 985,66** Euros contre un bénéfice de **0** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'associé unique pense poursuivre son développement.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **6 249,79** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **974,97** Euros, soit un montant net de **5 274,82** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **0** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **63 099,00** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **52 985,66** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **20 388,16** Euros contre **0** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **146 374,54** Euros au 31/12/2023, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **51 707,66** Euros, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir un **bénéfice** de **42 985,66** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de **1 000,00** Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de **27 699,66** Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de **14 286,00** sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) Euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à CASTRIES
Le 15/01/2024

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

4S ENGENIERIE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 259 Rue de le Bandido

34160 CASTRIES

R.C.S : 922640990

SEBASTIEN GARCIA

1692 Avenue de l'Europe
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Le 15/01/2024

Objet : Approbation des comptes annuels,
Convocation à l'Assemblée Générale.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 31/01/2024 à 18H, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

L'associé unique doit prendre personnellement ces décisions ; Il ne peut pas déléguer ses pouvoirs à un tiers (art. L 227-9, al.3).

Les décisions doivent être répertoriées dans un registre (art. L227-9, al.3).

Ces obligations ne visent pas les délégations de pouvoir que l'associé unique pourrait consentir à un préposé dans l'exercice de ses fonctions de président.

Un formulaire de vote par correspondance vous sera remis ou adressé en cas de demande faite par lettre recommandée avec avis de réception à la société au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration



4S ENGENTERIE
S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 259 Rue de le Bandido

34160 CASTRIES
R.C.S. : 922640990

FEUILLE DE PRESENCE
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 31/01/2024

Associé Nom, Prénom & Adresse	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
SEBASTIEN GARCIA 1692 Avenue de l'Europe 34170 CASTELNAU-LE-LEZ	10000	10000		
TOTAL	10000	10000		

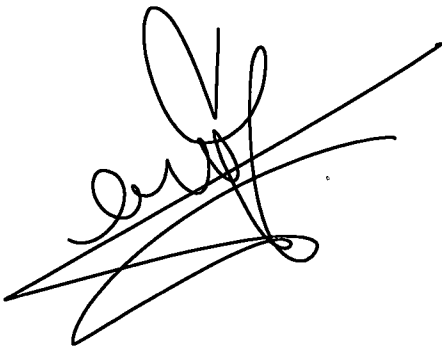
Sur les 10000 parts sociales composant le capital social.

La feuille de présence fait apparaître que l'associé unique est présent ou représenté, et totalise 10000 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 10000 voix

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.
La gérance



4S ENGENIERIE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 259 Rue de le Bandido

34160 CASTRIES

R.C.S : 922640990

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/01/2024**

Le 31/01/2024,
à 18H,

Monsieur SEBASTIEN GARCIA, associé unique de la société **4S ENGENIERIE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

SG

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice de 42 985,66** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **42 985,66** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 1 000,00 Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de 27 699,66 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 14 286,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 1,43 Euros.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

